

Publiée le :
02 AVR. 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU : 31 MARS 2021

Présents : 33

DELIBERATION N° : 14366

Représentés : 6

Absents :

DGST DE SECTEUR : DENIS DRAPPIER

Pour : 36

SERVICE : URBANISME

Contre :

Abstention : 3

AFFAIRE SUIVIE PAR : CATHERINE DIJON

**AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME
PAR FREE MOBILE POUR IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS SUR LA
PARCELLE AV N° 308 SISE 13 RUE PAUL LANGEVIN**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le projet d'installation d'une antenne relais par la Société FREE Mobile sur la parcelle AV n° 308 sise 13 rue Paul Langevin,

CONSIDERANT la nécessité de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme avant toute implantation d'antenne relais,

CONSIDERANT que FREE Mobile doit être autorisé à faire cette demande,

VU l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des Politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations Internationales, réunie en date du 18 mars 2021

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE la société FREE Mobile à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'édification d'une antenne relais sur la parcelle cadastrée section AV N° 308 sise 13 rue Paul Langevin.

Pour extrait conforme,



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31/03/2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, les membres composant le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 25 mars 2021, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Eléonore MORENO, Franck CHAUVEAU, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, , Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marc ESNAULT, Jérémy SIMON, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Thomas ZLOWODZKI, Chantal LORIC, Yassin LAMAOU, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Alice SEBBAG (pouvoir à Mme Carcasset), Héritier LUNDA (pouvoir à Mme De Jesus Carlos), Olivier LEONHARDT (pouvoir à M. Petitta), Naïma FERROUDJI (pouvoir à M. Ouarem), Marie-Dominique CRIBIER (pouvoir à M. Esnault), Farah QADHI (pouvoir à M. Panter).

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 33
représentés : 6
absents :

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance